

INFORMATION AUX PORTEURS

17/05/2024 – CPR MONETAIRE ISR : Création d'une part T (FR001400PWE3)

En qualité de société de gestion du fonds CPR MONETAIRE ISR (le Fonds), nous informons les porteurs de la modification suivante, qui interviendra **à compter du 17 mai 2024** :

- Création d'une part T (FR001400PWE3) destinée à recevoir le FCPE Egépargne Monétaire, dont CPR AM est également la société de gestion.

Cette modification entra en vigueur à compter du 17 mai 2024. Toutes les autres caractéristiques des Fonds demeurent inchangées.

Nous vous invitons à prendre connaissance du prospectus de votre Fonds, lequel est disponible sur le site internet www.cpram.com.

Vous y trouverez également des informations supplémentaires relatives à votre Fonds, avec les différents reportings et rapports réglementaires.

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.